

letr@it d'union

Juillet
2019
n°52

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE



Fête de la Musique le mardi 18 juin à la Doline, voir en dernière page

**Le Conseil Municipal du
26 juin 2019**

Pages 3 à 7

Le Saviez-Vous ?

Page 9

L'écho de la Benote

Page 10

MAIRIE DE LA BERNARDIÈRE
20 rue de la poste - 85610 La Bernardière
Tel 02 51 42 15 91 - Fax 02 51 43 64 31
www.labernardiere.fr

 [facebook.com/Mairie La Bernardière](https://www.facebook.com/Mairie-La-Bernardiere)

la Bernardière

le sommaire

L'Editorial : page 2

**Le Conseil Municipal du
26 juin 2019 : pages 3 à 7**

Les Associations : page 8

Le Saviez-Vous ? : page 9

L'écho de la Benote : page 10

La Médiathèque : page 11

Les Copains d'Lilou : page 12

Inter-Communalité : page 13

Informations : pages 13 à 15

**Etat civil et Environnement :
page 15**

Chers amis,

En ce début d'été et sous des conditions météorologiques qui aspirent à se mettre à l'ombre et prendre du bon temps, je vous souhaite de passer un excellent été 2019, en recevant, pourquoi pas, vos familles ou vos amis dans notre très belle commune.

Et pour ceux qui ont choisi de prendre des vacances hors de La Bernardière, je ne peux que les inciter à bien regarder, voire photographier, certaines zones du centre-bourg, notamment les bâtiments devant le café à l'endroit où le réaménagement et la revitalisation du centre aura le plus d'impact. En effet, dès le mois de juillet, nous débuterons le chantier de construction d'un bâtiment à usage commercial pour ce qui concerne le rez-de-chaussée et d'habitation à l'étage. Et pour ce faire, nous entamerons les premières démolitions.

En parallèle nous poursuivons la mise à niveau du terrain de football. Vous trouverez dans les pages qui suivent un bref historique de l'évolution de ce terrain, depuis sa création jusqu'à ce jour.

Vous trouverez plusieurs informations sur des sujets très importants à mes yeux dans le résumé du conseil municipal qui s'est tenu le mercredi 26 juin dernier.

Les conseillers et moi-même avons délibéré sur le futur Programme Local de l'Habitat (PLH) qui, piloté par la communauté de communes Terres de Montaigu-Rocheservière, va permettre de planifier et définir les stratégies d'actions en matière de politique de l'habitat, étape ultime après la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le PLUi, je peux désormais vous l'annoncer, vient d'être approuvé par les instances nationales sans réserve.

Un autre sujet, tout aussi engageant mais qui en plus revêt une implication très communale, est la décision prise ce mercredi de s'inscrire dans la politique Jeunesse. Cette démarche est engagée par Terres de Montaigu mais correspond intégralement aux ambitions que nous avons affichées dans notre profession de foi : le développement des offres à destination de la jeunesse.

Ainsi, nous pourrons, dès la rentrée, nous inscrire dans un dispositif qui nous donnera accès à toutes les possibilités offertes en matière d'animation, de prévention, de mutualisation et de partage avec les autres communes pour nos jeunes de 11 à 17 ans.

Et comme nous nous sommes lancés dans la rénovation des anciens vestiaires de basket et la construction de l'aire multi-sports, nous bénéficierons très rapidement des structures d'accueil adaptées.

Très bonnes vacances à toutes et à tous, et rendez-vous dans le prochain bulletin qui sera édité après le conseil du 28 août 2019.

Bien à vous

Claude Durand.

Culture/Sport/Vie associative

Vote des subventions aux associations pour l'année 2019

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la Municipalité accompagne les associations par un soutien financier et/ou de mise à disposition d'infrastructures municipales.

Pour l'année 2019, elles ont formulé une demande de subvention dans le cadre de l'exercice de leur activité sur la commune et pour l'organisation d'évènements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les montants suivants :

TTCB	200 €
Amicale des sapeurs pompiers	150 €
Anciens AFN- Union nationale des anciens combat-	150 €
Palet Club	200 €
ABCB	200 €
Les Rendez-Vous Bernardins	250 €
La Cicadelle	Mise à disposition gratuite
Le CAB	250 €
Le Club Au Fil du Temps	250 €

Modification du règlement intérieur de la Médiathèque la Caserne aux Livres

Une réactualisation du règlement intérieur de la Médiathèque municipale est rendue nécessaire.

Le Conseil Municipal valide les propositions de modifications faites par la commission culture. Désormais, la quantité des ouvrages et DVD empruntables ainsi que la durée du prêt seront les suivantes :

Type d'ouvrages	Durée du prêt
6 ouvrages au lieu de 5	4 semaines au lieu de 3
2 périodiques au lieu de 1	4 semaines au lieu de 3

Moyens Généraux

Modification des horaires d'ouverture et saisine du comité technique pour modification du temps de travail d'un emploi

La nouvelle convention tripartite (Commune / Communauté de Communes / Département) permet à la médiathèque de la Bernardière de continuer à bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale de Vendée.

La commission culture propose, dans le cadre de cette convention, de statuer sur :

- ➔ 2 heures d'ouverture hebdomadaire supplémentaires prévues courant 2020
- ➔ une modification des jours d'ouverture
- ➔ une augmentation du temps de travail de la bibliothécaire

Le Conseil Municipal entérine les décisions suivantes :

➔ modification des horaires d'ouverture à compter du 19 août comme suit :

- **Lundi : 16h30 - 18h30 au lieu du mardi (17h/19h30) ***
- **Mercredi : 10h - 12h / 15h30 – 18h30**
- **Vendredi : 16h30 - 19h30**
- **Samedi : 10h - 12h**

(* fréquentation faible le mardi et peu de médiathèques ouvertes le lundi dans le secteur)

➔ Concernant le temps de travail de la bibliothécaire, la charge de travail est telle, que l'agent réalise des heures complémentaires depuis plusieurs mois. Compte-tenu de la modification des horaires d'ouverture, le temps de travail nécessaire au bon fonctionnement de la médiathèque est estimé à 24h50/semaine soit 0.7 Equivalent Temps Plein (ETP) au lieu des 0.5 ETP actuels.

Finances

Tarif « jeunes » sortie 11-13 ans à Pont Caffino

Une sortie consacrée exclusivement aux 11-13 ans est organisée par les animatrices de l'accueil de loisirs « Les Copains d'Lilou » durant l'été.

Cette année, un après-midi d'escalade à Pont Caffino leur est proposé le jeudi 11 juillet.

Le tarif de 20 € par enfant est validé pour cette activité.

Inscriptions au Centre de Loisirs
Flyers disponibles sur site, en
mairie, à la boulangerie

Finances (suite)

Demande de subvention au titre du Contrat Vendée Territoire – Aménagement et revitalisation du centre bourg

Terres de Montaigu a signé un Contrat Vendée Territoire avec le Département pour la période 2017-2020.

Le projet d'aménagement et de revitalisation du centre bourg s'inscrit dans la continuité d'un Contrat Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE). Dans le cadre de ce CCUE, la commune a réalisé une étude de faisabilité et de programmation pour le projet concerné.

Cette étude porte sur 4 axes :

- ➡ le confortement et le développement des commerces de proximité
- ➡ la sécurisation et la hiérarchisation des voiries
- ➡ le déplacement des modes de déplacement doux
- ➡ la mise en valeur des espaces publics et la création de logement

Le projet comprend :

- ➡ une opération mixte logements-commerces en face du café (angle de la rue St Hilaire et de la rue Centrale) via la création d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir au RDC des commerces/services et à l'étage des logements
- ➡ une opération de logements rue des Jardins pour du logement jeunes actifs/seniors

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide de déposer un dossier de demande de financement auprès du Département dans le cadre du Contrat Vendée Territoire afin de financer ces travaux. Ce projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 802 800 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention de 125 000 € HT.

Demande de subvention au titre du Contrat Vendée Territoire – Aménagement d'un accès de la résidence des seniors jusqu'aux services de proximité

Sur le même principe, le projet d'aménagement d'un accès de la résidence pour seniors jusqu'aux services de proximité s'inscrit dans le projet global qui consiste à réaménager le pôle mairie/stade/ centre bourg/résidence pour seniors. Ce projet s'appuie sur une étude réalisée dans le cadre du CCUE.

La commune vient de réaliser 6 maisons pour seniors : « Résidence les Jardins du Vivier », 5 autres logements sont prévus.

Le nouvel aménagement global se décline de la manière suivante:

- aménagement d'une zone intergénérationnelle entre le stade et la maison des ados (jeux de boules, aire multisports, skate park, terrain de tennis, club house...)
- la sécurisation et la hiérarchisation des voiries vers les équipements publics
- espace de rencontre derrière la mairie
- mise en valeur des espaces publics et création de logements
- mise en valeur des espaces partagés (jardins)
- construction de cellules commerciales/services

Ce projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 328 589,50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de 90000 € HT.

Finances (suite)

Demande de subvention au titre du Contrat Vendée Territoire – Extension et mise en conformité du terrain de foot

Pour permettre la continuité de la pratique sportive dans de bonnes conditions et répondre aux différentes aspirations du club de foot qui comporte 250 licenciés, la commune de La Bernardière souhaite réaliser des travaux d'extension et de mise aux normes du terrain de foot.

Le programme technique comporte les caractéristiques suivantes :

- la dépose du gazon existant
- le scalpage du terrain
- des terrassements nécessaires à l'extension du terrain de foot
- les travaux de drainage
- les travaux d'arrosage intégré
- le sablage et l'engazonnement de la surface
- la dépose des équipements existants
- le renouvellement des équipements buts, abris de touche, pare-ballon, marquage...
- le décalage et l'aménagement complémentaire de clôture
- les travaux d'éclairage
- la remise en état et la mise en accessibilité des abords

Ce projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 121 210 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention de 45000 € HT.

Inter-Communalité

Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) Terres de Montaigu – CC Montaigu Rocheservière

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'actions en matière de politique de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 10 communes Terres de Montaigu - CC Montaigu-Rocheservière pour la période 2020-2025.

Le projet de PLH, arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 25/06/2019, comprend :

- ➔ Un diagnostic évaluant la situation de l'habitat sur le territoire ;
- ➔ Un document d'orientations énonçant les principes et objectifs du PLH :
 - Développer une offre de logements diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels des ménages
 - Soutenir l'amélioration du parc de logements existants
 - Maîtriser et rationaliser le foncier
 - Répondre aux besoins des populations « spécifiques »
 - Renforcer la gouvernance des politiques locales de l'habitat, l'animation partenariale et le suivi du PLH

Au vu de ces avis, le Conseil Communautaire délibèrera à nouveau sur le projet et le transmettra au Préfet, au représentant de l'Etat dans la région afin de solliciter l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CR2H). Au terme de ces consultations, le PLH sera soumis au Conseil Communautaire pour adoption.

Mise en œuvre d'une politique Jeunesse

Terres de Montaigu, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée lance son Plan Jeunesse et Familles dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse.

Ce plan d'actions, fruit de deux années de travail et d'une longue concertation, est centré sur les besoins et les attentes des familles et des jeunes du territoire.

Le développement des offres à destination de la jeunesse est l'une des actions annoncées en début de mandat. Au travers du plan jeunesse et familles mis en place par Terres de Montaigu, la commune de la Bernardière permet à ses jeunes de bénéficier d'une offre de services inexistante jusqu'à présent sur la commune et financée par la communauté de communes Montaigu Rocheservière.

Ce projet comprend plusieurs orientations :

- un référent jeunesse par commune pour les 11-17 ans : relais local des différentes politiques d'animations et de préventions en direction de la jeunesse
- un développement et un renforcement des espaces de rencontres
- un développement de la prévention-santé sociale auprès de la jeunesse
- un accompagnement coordonné des jeunes vers leur autonomie
- une mise en place d'offres de séjours, d'ateliers d'animation

De plus, les structures d'accueil sont existantes, comme le foyer des jeunes ou la maison Athéna.

Viendront s'ajouter à cela les investissements en cours pour faciliter les animations et les rencontres :

- les anciens vestiaires de basket
- skate park
- aire multisports
- terrain de tennis

En complément des interventions de prévention, un café destiné aux 14-17 ans et géré par un éducateur, avec la participation des animateurs jeunesse du territoire, est envisagé.

Les modalités de mise en œuvre restent encore à définir. La commission intercommunale enfance présentera son rapport prochainement et les modalités de mise en œuvre seront soumises au vote du Conseil Municipal pour adoption.

Des mutualisations vont pouvoir progressivement se faire, mais, pour pouvoir bénéficier d'une offre d'animation dès aujourd'hui, c'est aux communes de transférer des moyens. Il est donc proposé de transférer une contribution qui pourrait se situer autour d'un montant correspondant entre 0.3 et 0.5 ETP. Cela ne veut pas forcément dire que c'est une part du temps des agents du centre de loisirs, cette discussion est ouverte avec la Communauté de Communes Terres de Montaigu, car d'autres hypothèses sont à étudier pour bénéficier au mieux de l'effet de mutualisation, comme par exemple l'augmentation du temps de travail d'un animateur jeunesse de l'équipe intercommunale.

Aujourd'hui 5 communes sont concernées par une intervention en régie de la communauté de communes (les autres étant en délégation de service publique à des associations) : Montaigu, St Hilaire de Loulay, Boufféré, la Bernardière et Cugand.

les associations

Palet Club

WANTED

Tu aimes jouer au palet?
Rejoins-nous!
le vendredi soir
du 20h30 à 23h15

de 7 à 99 ans

PALET CLUB DE LA BERNARDIÈRE
CONTACT : 07.71.12.87.52 / 07.87.42.17.95

le Saviez-Vous ?

Dans le Trait d'Union numéro 32 de juin 2017, nous vous en parlions déjà :

Benoit COUPRIE est un archer bernardin plein d'ambition.

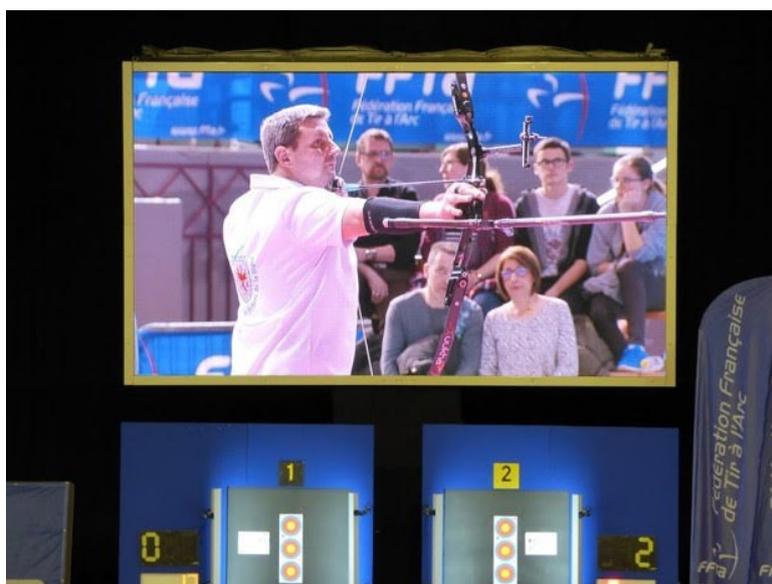
A cette époque, nous retracions tout son parcours de tireur à l'arc et nous mettions en avant sa participation aux Championnats de France en salle à Vittel.

Mais malheureusement, malgré sa détermination, il ne passait pas les 16ème de final.

Juin 2019 : nous le retrouvons deux années plus tard et sa motivation pour cette discipline ne s'est pas tarie. Nous le découvrons désormais « médaillé d'argent » puisque, lors des Championnats de France de tir à l'arc en salle qui se sont déroulés les 2 et 3 mars 2019, il est arrivé sur la deuxième marche du podium devant les 60 meilleurs archers français sélectionnés pour cette compétition.

Et c'est donc en tant que vice-champion de France que maintenant il se présente.

Pour lui, rien n'est acquis définitivement et l'entraînement se poursuit avec l'ambition d'a minima se maintenir à ce très haut niveau voire, et c'est ce que nous pouvons lui souhaiter, d'accéder à la plus haute marche lors des prochaines compétitions (Championnats de France en mars 2020).



I'écho de la Benote

Le terrain de football se rénove

Comme vous pouvez le constater notre terrain de football fait peau neuve.

En effet, depuis maintenant plusieurs semaines, les spécialistes du domaine s'affairent à le relooker et à le mettre en conformité et le rendre encore plus attractif pour nos joueurs.

Un peu d'histoire

Créé dans les années 60-70, le terrain de football ne comptait à l'époque qu'une seule zone qui, paradoxalement, s'orientait sur un axe Est-Ouest, et qui plus est avec, au grand dam des joueurs, une pente « relativement » marquée...

En 1976, pour contrer ces désagréments, la décision a été prise de changer son orientation et de le passer en Nord-Sud, position que nous lui connaissons désormais.

Quelques années plus tard (vers 1990), le pré à proximité a été acquis par la commune pour y créer un second terrain permettant les entraînements, dans la continuité du terrain principal.

Hélas, les normes à cette époque n'étaient pas celles d'aujourd'hui. Ainsi, les dimensions des terrains et notamment celui servant aux compétitions officielles ne présentaient pas les dimensions normalisées requises pour permettre de rester dans la course. Le risque était une fin d'homologation pénalisante pour les 250 licenciés du club USBC. Particulièrement, la largeur ne permettait pas aux jeunes de 11 à 13 ans de jouer les compétitions.

Et depuis cette extension, aucuns gros travaux n'avaient été effectués sur ce stade.

Extension et mise en conformité

La décision a donc été prise, dans le cadre de la dynamisation de la zone mairie-stade, de lancer les travaux nécessaires à la continuité de la pratique du football dans les meilleurs conditions.

L'extension et la mise en conformité auront également permis de découvrir que le drainage réalisé à la création était sommaire et ne présentait que quelques centimètres de graviers recouverts de terre et de gazon.

Et pour permettre l'extension pour la mise aux normes actuelles, l'opportunité a été saisie d'utiliser tous les gravats présents sur la commune, notamment sur la zone du Taret, et réaliser ainsi les nouveaux terrassements.

En conclusion, une rénovation conforme aux normes en vigueur, des travaux conséquents pour un coût maîtrisé et optimisé (demande de financement auprès du département dans le cadre du Contrat Vendée Territoire et demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football), pour le plus grand plaisir des joueurs.



la Médiathèque



MEDIATHEQUE
la Caserne aux livres

21-22 Septembre 2019
Journées Européennes du Patrimoine

Balade en lecture
Samedi 21 septembre à 15h30



Dans le cadre des Journées du Patrimoine, les bibliothécaires vous propose d'emprunter de nouveaux chemins dans le village. D'un lieu à l'autre, s'offrir des pauses lectures à savourer ensemble.

Balade d'environ 2h suivie du vernissage de l'exposition des enfants du centre de loisirs.

Rendez-vous à 15h15 à la médiathèque.
Nombre de places limité, inscriptions avant le 18 septembre.

Plus d'infos
18 rue de la Poste - 02 51 42 99 33
mediatheque@labernardiere.fr
www.labernardiere.fr
↳ Rubrique Médiathèque « La caserne aux livres »

la Bernardière

La médiathèque sera fermée du 29 juillet au 18 août.

Nouveaux horaires à partir du lundi 19 août :

Lundi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 10h - 12h / 15h30 - 18h30

Vendredi : **16h30** - 19h30

Samedi : 10h - 12h

Vous pourrez dorénavant emprunter :
6 livres, 2 revues, 2 DVD et une liseuse pendant 4 semaines !

Important

Vous avez envie de venir nous rejoindre, venez à notre rencontre lors d'une permanence, nous serons heureux de vous y accueillir et de vous compter parmi notre équipe dynamique.

les Copains d'Lilou

LES COPAINS D'LILLOU PROGRAMME DU 19 AOÛT AU 30 AOÛT 2019



BONNES
VACANCES



BRUITS ET SONS

Lundi 19 Août

A la journée

Guirlande de vinyles, déco du centre ..

Mardi 20 Août

Matin : Fabrique un porte voix

Après midi : « L'oreille musicale »

Mercredi 21 Août

Matin :

Confectionne des boîtes musicales

Après midi :

Le binôme musical (jeux)

Jeudi 22 Août

Matin :

Le dé de son et jeu de mime

Après-midi :

Ballade des sons dans la Bernardière

Vendredi 23 Août

Matin : Fabrique ton livre de comptines

Après-midi : « Gâteau vinyle »

MAGIE

Lundi 26 Août

A la journée

La magie envahit le centre (bricolage)

(1) Mardi 27 Août

SORTIE LEGENDIA PARK A FROSSAY

Participation de 8 € par enfant
(prévoir pique nique)

Mercredi 28 Août :

Matin : Le Chapeau Magique

Après-midi : « Abracadabra » et

« Le lapin dans le chapeau »

Jeudi 29 Août :

Matin : Le lapin sort du chapeau (bricolage)

Après-midi : Apprenons des tours de magie

Vendredi 30 Août :

Matin : « Où est passé le lapin blanc ? »

Après-midi : Brookie (cuisine)

inter-Communalité

Le bon réflexe de l'été :

l'Opération Tranquillité vacances

Pour partir en vacances plus sereinement, pensez à l'opération tranquillité vacances. La gendarmerie, et nouvellement sur le territoire de Terres de Montaigu, la police municipale intercommunale, peuvent surveiller votre domicile à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Vous serez alors assurés d'être prévenus en cas d'anomalies : tentatives d'effractions, effractions ou autres... Plus largement, ce dispositif, possible dès 3 jours d'absence, découragera des personnes malveillantes de s'aventurer dans une maison lorsque le quartier est régulièrement surveillé.

Comment bénéficier de l'Opération Tranquillité vacances ?

Votre gendarmerie peut vous recevoir pour cela. Plus près de chez vous l'accueil de la mairie tient à la disposition des habitants un formulaire d'inscription et est disponible pour tous renseignements.



informations



**Campagne 2019
de distribution de produits contre les rats et les
souris
et matériels contre les taupes**

Polleniz va de nouveau procéder à l'organisation de la lutte collective contre les rongeurs et les taupes.

Deux conditionnements, dont l'usage est fait pour les rats et les souris, sont proposés pour les particuliers, en boîte de 150 g (pâtes) et en boîte distributrice de 120 sachets de 40 g. Les sacs de 10 kg sont accessibles aux professionnels (GAEC, EARL).

Polleniz propose également du matériel pour le piégeage contre les taupes, et pour les personnes qui le souhaitent, une boîte permettant d'appliquer le raticide et le souricide de façon sécurisée.

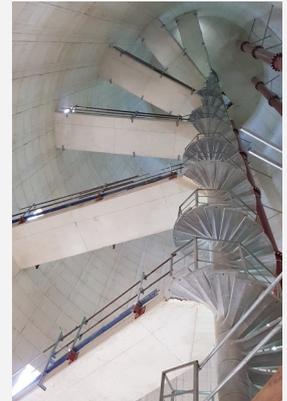
Afin de télécharger l'ensemble des documents (bon de commande...), vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante :

<http://polleniz.fr/lutte-collective-contre-les-rats-et-les-souris-en-vendee/>

Avancement de la construction du château d'eau

La construction du Château d'eau se poursuit comme en témoignent les photos extérieur - intérieur suivantes. La mise en service de l'ouvrage est prévue fin Août 2019.

Comme déjà annoncé dans nos publications précédentes, Vendée Numérique, pilote dans la mise en œuvre du Très Haut Débit Radio, installera comme prévu les antennes au sommet de l'ouvrage.



En attendant le raccordement prévu fin d'été, quelques informations utiles pour mieux connaître le Très Haut Débit Radio (THD Radio) (suite du Trait d'Union 51) :

Comment installer le THD Radio à son domicile ?

Vendée Numérique a installé sur le territoire vendéen 23 sites d'émission THD Radio. Pour recevoir les flux THD Radio émis par ces antennes :

- 1- Contacter un opérateur THD Radio. La liste des opérateurs proposant des offres THD Radio est disponible sur le site www.vendeenumérique.fr, rubrique Opérateurs ;
- 2- Souscrire à un abonnement, avec des tarifs proposés à partir de 30 € et qui varient selon le niveau de services choisi (après avoir vérifié son éligibilité avec l'opérateur) ;
- 3- Installer une antenne de réception sur son habitation. Cette installation sera réalisée par un technicien agréé, directement par l'opérateur que vous aurez choisi. Le coût d'installation oscille entre 50 et 150 €, selon les fournisseurs d'accès et l'éligibilité au dispositif d'aide de l'Agence du Numérique (coût de 50 € si votre débit ADSL actuel est inférieur à 8 Mb/s) ;
- 4- Reliée à l'antenne par un câble qui descend à l'intérieur du domicile, le technicien installe une prise qui permet de raccorder une box fournie par l'opérateur. La box est connectée à la TV pour diffuser des chaînes TV (gratuites ou payantes selon votre choix d'abonnement), propose un accès internet via WiFi et permet aussi de brancher un téléphone fixe.

La solution THD Radio peut-elle remplacer mon abonnement ADSL (ligne téléphonique et internet fixe) ?

Oui, car elle propose des services similaires (Internet / TV / Téléphone), avec des débits qui peuvent être supérieurs à ceux proposés parfois en zones rurales.

La solution THD Radio peut-elle remplacer mon abonnement de téléphonie mobile ?

Non, car cette solution s'utilise uniquement à domicile, grâce à l'antenne de réception installée sur l'habitation. Cependant :

- Certains opérateurs THD Radio proposent aussi des abonnements mobiles (offre quadruple play : 4 services pour un abonnement – option non obligatoire, avec le choix de conserver son opérateur mobile actuel) ;
- Les nouvelles générations de téléphones mobiles permettent désormais de passer des appels via votre réseau WiFi. Concrètement, cela signifie que vos appels passés à partir de votre mobile à l'intérieur de votre domicile transiteront via votre box (ADSL ou THD Radio), vous évitant ainsi de sortir à l'extérieur pour téléphoner !

Un dossier concernant le déploiement de la THD Radio sur le château d'eau est à disposition du public pendant 2 mois à la mairie

informations

Informations sur les permanences des architectes conseils du CAUE de la Vendée

<https://www.caue85.com/rencontrez-un-de-nos-architectes/>



LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE

ADAPTER

AGRANDIR

SURELEVER

REHABILITER

DIVISER



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com

> en savoir + : www.caue85.com



Architecte - Vendée: architecture et urbanisme (recto photo haute)
Architecte - TICM architectes et urbanistes (recto photo basse)
Architecte - Atelier 34 Architecture (verso)
Photographe - François DANTART

Important :

**Merci de noter que la
mairie sera fermée les
3, 10, 16 et 17 août**

ASSOCIATION
TERRES DE MONTAIGU



Pour le don du sang bénévole

Collecte de sang

Mercredi 10 juillet 2019 de 15h30 à 19h30

à La Guyonnière

Vendredi 16 août 2019 de 15h30 à 19h30

à La Bernardière

l'état civil

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

Jean-Luc RETAILLEAU, La Haute Hantrie, le 13 juin 2019

Jacques BÉRANGER, La Brunelière, le 18 juin 2019

l'environnement

Collecte des déchets :

- ➔ 10 et 24 juillet
- ➔ 7 et 21 août

**Important : des changements d'heure de
passage des collectes sont possibles**

**Pensez à sortir vos conteneurs la veille de la
collecte**

Fête de la Musique le mardi 18 juin

C'est désormais une tradition : la Fête de la Musique s'invite à La Bernardière et plus particulièrement sur la terrasse et dans les jardins de la Doline. L'occasion pour toutes et tous de se retrouver pour fêter l'arrivée de l'été.

Au programme cette année Lola et Hervé GILLES, Sophie CAVACO et son groupe, Hip Hop dans la salle et la prestation de l'Orchestre Citadelle.

Un moment très attendu et très apprécié de tous.

**Rendez-Vous
en 2020....**



letr@it
d'union

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA BERNARDIÈRE

la Bernardière



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

MAIRIE DE LA BERNARDIÈRE

20, rue de la Poste

85610 LA BERNARDIÈRE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

 facebook.com/Mairie La Bernardière

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : 9h/12h30

Le samedi : 9h/12h

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 8h30/12h30-13h30/16h45

Le samedi : 9h/12h